

« UN TRAVAILLEUR SANS PAPIERS, C'EST UN TRAVAILLEUR INVISIBILISÉ »

Rencontre avec
Eva Maria Jimenez Lamas

Après avoir obtenu un master en analyse de la politique publique à l'université de Louvain, avec un mémoire sur les travailleuses du secteur du nettoyage, Eva Maria Jimenez Lamas travaille depuis plus de 15 ans pour la CSC. Elle est responsable syndicale, très active sur la question des migrations et des droits des travailleurs sans papiers. D'origine espagnole, elle a elle-même enchaîné les métiers difficiles, comme nettoyeuse, pour payer ses études tout en étant la première fille. Elle connaît son sujet, au propre comme au figuré.



■ **Quand on parle de travailleurs sans papiers, on parle de travailleurs invisibles, pourquoi ?**

□ Parce qu'un travailleur sans papiers, c'est avant tout un travailleur invisibilisé, de manière structurelle, par des décisions politiques qui vont le forcer à adopter une attitude invisible face à son exploitation. Je préfère d'ailleurs ce mot, « l'invisibilisation », car il remet la responsabilité au bon endroit. Ce sont les plongeurs dans les restaurants, les nounous auprès des particuliers, les nettoyeuses des secteurs industriel et domestique, les derniers sous-traitants, le secteur du « care », de la construction, de l'HoReCa... tous ces indivi-

dus sont invisibles aux yeux de l'opinion publique, on ne reconnaît pas la plus-value qu'ils apportent, pourtant ils réalisent chaque jour des tâches fondamentales pour la société. Prenons l'exemple de Mohammed, qui a participé à la rénovation des tunnels du métro à Arts-Loi, un axe stratégique de la capitale, proche de la Commission européenne. Il a, avec d'autres sans-papiers, abattu les anciens tunnels dans des conditions atroces. Je n'oublierai jamais quand il me disait que travailler là-bas, c'était pire que la mort. Les gravats tombaient sur sa nacelle, il étouffait, sans moyen de protection, il pensait à chaque fois qu'il allait mourir. Dans tout ce processus de rénovation, le travail le plus pénible, le plus dangereux, a été confié à

une société sous-traitante qui n'a engagé que des travailleurs sans papiers qui ne bénéficiaient d'aucune protection. Un photographe a immortalisé les visages des ouvriers de ce chantier et les photos ont été exposées dans la station de métro. La photo de Mohammed y figure, comme celle d'autres sans-papiers. Pourtant, ce que ces travailleurs ont apporté est tellement invisibilisé que les personnes qui prennent le métro chaque jour ne vont pas venir aux manifestations pour revendiquer la régularisation de leur travail. Les travailleurs sans papiers, invisibles, sont tout au bout de la chaîne de précarisation (voir encadré).

■ Il y a des chiffres sur le nombre de sans-papiers qui travaillent en Belgique ?

□ Pas officiellement, non. Mais, selon une étude récente de la VUB, il y aurait 110.000 à 120.000 sans-papiers en Belgique. Et, honnêtement, je ne connais pas de sans-papiers qui puisse survivre sans travailler. Ils n'ont pas, comme certains le disent, droit au CPAS ou à une allocation. Ils n'ont droit absolument à rien ! Et comme on ne vit pas d'amour et d'eau fraîche, ils vont accepter n'importe quel travail dans n'importe quelles conditions. D'une manière ou d'une autre, ils doivent travailler, trouver de l'argent pour survivre, mettre de côté afin de vivre sur leurs économies entre deux boulots, payer leur loyer... car même s'ils vivent chez des connaissances, ce sont souvent d'autres migrants, exploités aussi, à qui il faut payer le logement. Très souvent, ils font vivre leur famille dans leur pays d'origine. C'est ce qu'on appelle « la chaîne globale du soin », surtout dans la population féminine. Les femmes laissent leurs enfants à leur sœur, leur mère, et elles viennent garder ici nos enfants, nos parents, nos malades... Elles vivent avec le minimum, habitent à plusieurs, afin d'envoyer de l'argent. On voit cela énormément, par exemple, chez les Philippines. Leur sacrifice, en tant que travailleuses, permet de faire vivre toute une famille, d'envoyer les en-

fants à l'école, à l'université, de leur offrir une vie qu'ils n'auraient pas pu avoir si elles étaient restées là-bas.

■ Quels risques courent-ils à travailler ?

□ Le risque principal est de ne pas être payé. Ensuite, tous les dangers liés au fait que le droit du travail ne s'applique pas pour eux. Ils ne bénéficient d'aucun mécanisme de protection. Pourtant, nous recevons de nombreux témoignages de harcèlement sexuel, de violence, de mauvais traitement, de maltraitance, de non-paiement... Ils sont surexploités. S'ils ne sont pas contents, il y en a dix qui attendent derrière. Et s'ils portent plainte, ils risquent de perdre leur logement, de ne plus avoir de quoi se nourrir, d'être signalés puis expulsés... la liste est longue ! En général, les personnes qui arrivent à ma permanence ne sont plus payées depuis quatre mois. Ce chiffre revient souvent. Il y a deux types de situation. Dans le premier cas, la personne a un titre de séjour de courte durée conditionné par son travail, mais elle a attendu plusieurs mois sans paiement. Si elle porte plainte, elle risque de se faire congédier immédiatement, mais elle est en situation de dépendance totale par rapport à ce patron. Elle préfère donc endurer, se taire et conserver son titre de séjour, le « permis unique » (qui est à la fois un titre de séjour et un permis de travail de plus de 90 jours). L'autre cas de figure, c'est la personne qui ne possède pas ce permis unique, je parle là des plus précaires parmi les invisibles. Ces personnes attendent au maximum, jusqu'à ce qu'elles n'arrivent vraiment plus à payer leur loyer, à s'acheter de quoi manger avant de venir nous voir. Si elles font un dépôt de plainte, elles encourent une visite de l'inspection, souvent accompagnée par la police, qui peut les signaler dans les 24 heures à l'Office des étrangers. La suite, c'est le centre fermé et l'expulsion.

■ Que risque l'employeur ?

□ Pas grand-chose. Il existe une « directive sanction », transposée dans la loi du 11/02/2013, qui dit que, à partir du moment où l'employeur a été pris sur le fait, c'est d'office du travail au noir et il doit au travailleur trois mois d'indemnité de rupture. Mais, dans la réalité, la « politique du retour » met tout en place pour que les personnes soient renvoyées chez elles immédiatement, et au vu de la lenteur de la justice en Belgique, elles ne seront donc jamais payées pour un travail qu'elles ont rendu. Certaines travailleuses du « care » sont domestiques auprès de diplomates qui

La chaîne de précarisation

En Belgique, quand on observe les fonctions les plus dégradées du marché du travail, on retrouve les personnes d'origine immigrée, les personnes avec des titres de séjour précaires, ensuite les demandeurs d'asile en attente de réponse qui ont le droit de travailler, puis les personnes sans papiers, et tout au bout de cette chaîne de précarisation, les femmes sans papiers. Parce que, souvent, travaillant auprès de particuliers, elles sont isolées et n'ont même pas la possibilité d'organiser un collectif de travail pour comparer leurs conditions de travail.



bénéficient d'immunités. Ou alors il y a toute une chaîne de sous-traitance et il faut remonter jusqu'au donneur d'ordre. Se retourner contre un employeur est très compliqué. En général, les travailleurs sans papiers n'ont pas été informés des procédures, ils n'ont pas gardé de preuves suffisantes, il est difficile d'établir le lien hiérarchique, les personnes ne sont pas syndiquées... Ce sont les pires conditions pour pouvoir porter plainte contre un patron abuseur. Nous intervenons avec des moyens extrêmement réduits.

■ Il n'y a vraiment aucune réaction de l'Etat ?

□ Récemment, des descentes ont été organisées dans les ongleries du centre de Bruxelles, où de nombreuses Vietnamiennes sans papiers sont employées. Le ministre médiatise le fait qu'il a fait fermer les commerces, mais il ne parle pas des travailleuses qui se retrouvent sans salaire, sans accompagnement, sans protection... Il s'en fout, des travailleurs exploités ! Au foyer anderlechtois, le travail de maintenance a été réalisé pendant quatre ans par des sans-papiers. Quand on interpelle le ministre, il répond que cela relève du droit du travail, que c'est fédéral. Mais les migrations économiques, c'est de son ressort !

■ Quels autres problèmes rencontrent les travailleurs sans papiers ?

□ Les sans-papiers qui travaillent cumulent les inégalités et les injustices. Certains ne sont même pas payés, car ils sont employés à domicile par des particuliers et reçoivent juste le gîte et le couvert, qu'ils partagent parfois avec l'enfant à garder, qui est peut-être autiste. Ils ont des difficultés pour se loger, pour accéder à internet... Ils n'ont pas le droit d'avoir un compte bancaire, donc pas de numéro de téléphone. Alors que l'Etat sait pertinemment

qu'ils travaillent, les décisions politiques les placent dans une situation de dépendance totale vis-à-vis de patrons abuseurs qui vont les payer de la main à la main. Ils n'auront donc aucun extrait bancaire à présenter comme preuve en cas de problème. Il y a aussi toute la question de la santé mentale : les personnes désœuvrées qui n'arrivent pas à gagner l'argent dont elles ont besoin pour survivre tombent plus facilement dans la drogue, les addictions et la dépression. Elles n'ont pas accès à la mutuelle. Il y a bien l'aide médicale urgente mais elle n'est demandée que par 20% des sans-papiers. Ils ont tellement peur d'être signalés et dénoncés qu'ils préfèrent encore souffrir.

■ Quelles sont vos propositions pour résoudre ces problèmes ?

□ Nos revendications sont en lien avec les risques auxquels les travailleurs sans papiers s'exposent quotidiennement :

- Le droit de porter plainte en étant protégé durant toute la procédure ;
- Avoir accès à un travail légal et digne ;
- Avoir accès à une formation professionnelle dans les métiers en pénurie et les fonctions critiques.

Ces revendications sont légitimes car ces personnes travaillent réellement, elles sont en première ligne. Nous voulons juste régulariser le travail informel. Via Brupartners (ancien Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale), les patrons et les syndicats ont demandé la régularisation du travail des sans-papiers, pour les intégrer dans notre Etat de droit. Cela permettrait de lutter contre le dumping social, la concurrence déloyale, cela protégerait les êtres humains et permettrait aussi de renflouer les caisses. Selon un calcul syndical, si on régularisait le travail de 100.000



sans-papiers, il y aurait 70 millions d'euros net en plus par mois dans les caisses de l'Etat. De plus, l'Etat le sait, il y a une pénurie structurelle dans des fonctions critiques au sein de notre pays. Dans l'accueil des personnes âgées, le secteur des soins de santé, l'accueil de la petite enfance... il manque réellement de places dans les crèches ! Nous rencontrons beaucoup de

« nounous » qui travaillent auprès de personnes qui œuvrent dans des grandes institutions politiques et européennes à Bruxelles. Durant les attentats de 2016, il y a des brancardiers sans papiers qui ont travaillé dans de grands hôpitaux. Nous avons besoin de cette force de travail. Nous demandons au ministre de l'Emploi de mettre en place l'équivalent du projet-pilote Papyrus, imaginé dans le canton de Genève (voir encadré). Les sans-papiers veulent vivre de manière déclarée, ils ne veulent plus frôler les murs, ils ne veulent plus faire profil bas, ils veulent pouvoir faire appel aux outils juridiques auxquels ils ont droit, selon la déclaration première des droits humains.

■ Vous arrivez à mobiliser ces travailleurs, les amener à la militance. Comment ?

□ La CSC syndique les travailleurs sans papiers depuis 2008. Ils ont même une représentante des travailleurs sans papiers au bureau journalier de la CSC, qui est l'instance la plus haute. A la CSC, le comité des travailleuses domestiques est un groupe important qui agit beaucoup. Nous arrivons à mobiliser les travailleurs car nous faisons énormément d'actions, tout le temps, nous n'arrêtons pas. Nous ne lâchons pas les ministres de l'Emploi, surtout en région bruxelloise. Il y a une perpétuation de l'exploitation et un détricotement de tous les acquis sociaux. On tire vers le bas les conditions de travail : si on ne trouve pas de travailleurs sur le marché du travail, on va faire appel à des personnes migrantes, qui acceptent de mauvaises conditions de travail. Comme ils sont invisibilisés aux yeux de la société, il n'y a pas cette conscience ouvrière, cette solidarité entre travailleurs et travailleuses. C'est pour ça que c'est important de montrer le travail invisible. Il faut sensibiliser l'opinion publique, la conscientiser sur le fait que les travailleurs sans papiers sont instrumentalisés pour faire pression sur le marché et les conditions de travail et de salaire. Se bouger pour eux, c'est se bouger pour nous.

Propos recueillis par Adrienne Demaret

Qu'est-ce que le projet Papyrus ?

En février 2017, le canton de Genève, en Suisse, a mis en place une campagne de régularisation de travailleurs sans papiers résidant depuis plusieurs années dans le canton. En effet, réputée, comme Bruxelles, pour ses postes administratifs importants, la ville abrite un grand nombre de gardiennes d'enfants à domicile. Les objectifs étaient d'assainir durablement des secteurs particulièrement visés par le travail au noir et la sous-enchère salariale, d'améliorer les conditions de travail mais aussi de s'attaquer au domaine en pénurie qu'est le travail domestique. Bilan de l'opération ? 2390 sans-papiers régularisés en deux ans. Selon les autorités, l'opération a fortement incité les employeurs à déclarer leur personnel, avec des gains estimés à plusieurs millions de francs suisses pour les assurances sociales. Mais les bénéficiaires sont aussi du côté des travailleurs, selon l'étude « Parchemin », réalisée par l'Université de Genève afin d'évaluer l'action. « Parmi les améliorations notables, la plus citée est la liberté de mouvements » explique Yves Jackson, co-auteur de l'étude. « Mais plus largement, c'est retrouver le sentiment de légitimité et de normalité, redevenir un membre à part entière reconnu de la société, avec ses droits et ses devoirs d'agir comme tous les citoyens ». D'autres bienfaits ont été constatés sur la santé mentale (moins de stress), la santé physique (une vie moins précaire). Les enfants de ces familles enfin régularisées ont vu leurs perspectives d'avenir s'améliorer. Par contre, si les conditions d'emploi se sont souvent améliorées après la régularisation, les salaires horaires sont restés bas. Ce qui maintient malheureusement ces individus dans la catégorie des travailleurs pauvres. L'étude conseille, pour le futur, de se pencher sur les mécanismes d'équivalence de diplôme entre le pays d'origine et le pays d'accueil.